AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C0836
FR0010436329-FS0046

3 juillet 2013

Déclaration d'intention (article L. 233-7 du code de commerce)

FONCIERE DES 6EME ET 7EME ARRONDISSEMENTS DE PARIS

(Euronext Paris)

Complément à D&I 213C0078 du 21 janvier 2013

Par courrier reçu le 1er juillet 2013, la société Covéa Coopérations[1] (14 boulevard Marie et Alexandre Curie, 72000 Le Mans) et le groupe d'assurance mutuelle SGAM Covéa (7-11, place des 5 Martyrs du Lycée Buffon 75015 Paris) ont informé l'Autorité des marchés financiers de la modification leurs intentions publiées sous D&I 213C0078 du 21 janvier 2013.

« La société Covéa Coopérations et SGAM Covéa déclarent :

- la société Covéa Coopérations et SGAM Covéa déclarent avoir pris la décision de poursuivre les achats d'actions FONCIERE DES 6EME ET 7EME ARRONDISSEMENTS DE PARIS par l'acquisition de titres détenus par la société PHRV, à la suite de la décision prise par le conseil d'administration de la société PHRV en date du 14 juin 2013 d'offrir à ses actionnaires d'acquérir sa participation au capital de la FONCIERE DES 6EME ET 7EME ARRONDISSEMENTS DE PARIS. Par lettre en date du 28 juin 2013, Covéa a fait part de son intention d'accepter l'offre à hauteur de sa quote-part ; et

- envisager de procéder à des achats de titres FONCIERE DES 6EME ET 7EME ARRONDISSEMENTS DE PARIS en fonction des conditions et des opportunités de marché. »

[1] Société détenue à hauteur de 1/3 du capital et des droits de vote par chacune des sociétés mutualistes GMF-AM, MAAF et MMA, dont la structure faîtière est la société de groupe d'assurance mutuelle Covéa (SGAM Covéa).